



Embauche CDD pour remplacer CDI démissionnaire

Par **Luciano**, le **24/07/2014** à **19:57**

Bonjour,

Je suis embauché en CDD (6,5 mois), pour remplacer un salarié en CDI démissionnaire.

De plus, mon contrat de travail mentionne, injustement, pour motif un "surcroît temporaire d'activité", alors qu'en réalité, mes fonctions consistent à reprendre les dossiers de mon prédécesseur démissionnaire.

Dois-je exiger une requalification en CDI ?

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **08:15**

Bonjour,

C'est vous qui décidez si vous voulez demander la requalification du CDD en CDI en apportant les éléments au Conseil de Prud'Hommes pour l'obtenir à moins que l'employeur accepte de vous faire un CDI...

Par **Luciano**, le **25/07/2014** à **09:37**

Je sais que mon employeur n'acceptera pas de me requalifier en CDI.

Le contrat de travail que j'ai signé est-il légal ?

Par **P.M.**, le **25/07/2014** à **11:39**

A priori, il ne l'est pas puisque vous-même estimez que le poste occupé par ce CDD est un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise mais ce serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier...